



École Saint-Vincent De Paul

9 bis, rue du Séminaire - 13200 ARLES

Tél. 04 90 96 04 28

e.saintvincent-arles@wanadoo.fr



Contrat de Scolarisation

Année scolaire 2023 - 2024

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions financières entre l'école Saint Vincent de Paul et les parents ou tuteurs de l'enfant ou des enfants scolarisé(s).

Nom / Prénom de l'enfant ou des enfants :

_____ / _____

_____ / _____

Monsieur et/ou Madame : _____
parent(s) ou tuteur(s) de l'enfant ou des enfants,

Domiciliés :

1. *Déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Saint Vincent de Paul pour l'année 2023/2024 (dont une copie est annexée au présent contrat) et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de le respecter.*

Le non-respect du règlement intérieur constitue un motif grave et suffisant de rupture de contrat.

2. *Reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement financier (annexe jointe au présent contrat) arrêté par l'école pour l'année 2023/2024.*

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les frais de cantine ainsi que les prestations périscolaires diverses.

Le non-respect de ces conditions financières constitue un motif grave et suffisant de rupture de contrat.

3. *Reconnaît(ssent) avoir pris connaissance de la fiche pastorale (jointe au dossier d'inscription)*

Fait à _____, le _____ 2023

Signatures précédées de la mention manuscrite : « **Bon pour acceptation sans réserve des termes du contrat de scolarisation signé ce jour** ».

Signature de la mère

Signature du père